









# PROJET FSC SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES BASSIN DU CONGO FSC PRO 30-006

### **BIODIVERSITÉ**

**FSC Bassin du Congo/France/Pays Bas** 

Financé par le programme PPECF

















# Projet FSC – PPECF Services écosystémiques Bassin du Congo













Tester la procédure dans le cas des **concessions industrielles** du Bassin du Congo, et développer des **manuels et des outils** adaptés au contexte du pour une mise en œuvre clé en main qui facilitera sa réplication dans d'autres concessions

#### FSC PRO 30-006 consiste en quoi?

La procédure des services écosystémiques offre la possibilité de vérifier les impacts positifs spécifiques que les activités forestières ont sur les services écosystémiques. On peut utiliser les marques FSC pour promouvoir tout impact vérifié et rechercher des récompenses auprès de vos clients, investisseurs, sponsors financiers, utilisateurs



Définir une théorie du changement avec les actions que le manager effectue pour obtenir le service



Les actions doivent être mesurées au long du temps – ils sont mesurés en établissant des **indicateurs** 



La valeur de l'indicateurs est obtenu en utilisant des méthodologies

La procédure est flexible dans le choix des méthodologies. Le FSC-GUI-30-006 V1-0 non normatif offre des propositions



### Biodiversité – bénéfices éligibles



L'annexe B dans la procédure donne le parcours technique basique à respecter par chaque bénéfice

Bénéfice	
1.1. Restauration du couvert forestier naturel	×
1.2. Conservation des paysages forestiers intacts	0
1.3. <b>Maintien</b> d'un <b>réseau d'aires de conservation</b> suffisant du point de vue écologique	<b>√</b>
1.4. Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt	<b>√</b>
1.5. Restauration des caractéristiques naturelles de la forêt	×
1.6. Conservation de la diversité des espèces	<b>√</b>
1.7. Restauration de la diversité des espèces	×

- La mise en place de mesures de restauration suppose qu'il y ait eut au préalable une dégradation des écosystème. Ces options proposées par la procédure ne s'adaptent ainsi pas bien au contexte général d'exploitation des forêts naturelles du Bassin du Congo.
- La mise en place des mesures de conservation proposées par la procédure conviennent mieux au système d'aménagement et aux mesures de gestion courante mises en place par les gestionnaires forestiers de la sous-région.
- La conservation des paysages forestiers intacts 1.2 est une option intéressante que propose la procédure. Néanmoins la confusion qui existe aujourd'hui sur cette question controversée nous amène à ne pas développer cette option pour le moment, elle pourra l'être facilement une fois que le cadre des IFL sera mieux défini.

.



# Bénéfice ES 1.4: Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt



Tableau de l'annexe B qui précise les exigences à remplir obligatoirement pour démontrer le bénéfice

Indicateurs de résultats requis	Exemples d'indicateurs pour les résultats (en sélectionner au moins un, ou sélectionner un autre indicateur dont la pertinence a été prouvée)	Mesure	Comparaison : donnée avec laquelle comparer la valeur actuelle	Résultat requis	Objectifs et indicateurs de Développement Durable des Nations Unies	
Bénéfice ES1.4 : Conservation des car	actéristiques naturelles de la forêt					
L'organisation doit choisir soit : au moins un indicateur de résultats pour mesurer les perturbations anthropiques au niveau du paysage (1): ET soit (2) ou (3): au moins un indicateur de résultats pour mesurer la composition et la structure de la	<ul> <li>Niveau de perturbations</li> <li>Densité du réseau routier</li> <li>Niveau de fragmentation</li> <li>Taille des parcelles</li> <li>Proportion d'espèces indigènes</li> </ul>	Valeur actuelle de l'indicateur de résultats	Au moins une mesure antérieure	L'état est stable ou en cours d'amélioration	Objectif 15 : Vie terrestre 15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre 15.2.1 Progrès vers la	
forêt au niveau du paysage (2) ; OU			ET		15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	
au moins un indicateur de résultats pour mesurer la composition et la structure de la forêt au niveau du peuplement (2) 1. Perturbations anthropiques au niveau du paysage			Niveau moyen de perturbations dans la région écologique	L'unité de gestion présente des perturbations anthropiques inférieures à la moyenne au niveau de l'éco-région	15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	
ET						
Composition et structure de la forêt au niveau du paysage pour l'ensemble de l'unité de gestion	Distribution des classes d'âge dans la forêt  Structure de l'écosystème ou de la forêt  Assemblage d'espèces  Proportion d'espèces d'arbres indigènes  Densité forestière	Valeur actuelle de l'indicateur de résultats et au moins une valeur antérieure	Une zone naturelle de référence OU d'après les meilleures informations disponibles, une description d'un état naturel	La valeur actuelle dans l'unité de gestion est semblable à la zone de référence OU la similarité est stable ou en cours d'amélioration		



### Bénéfice ES 1.4: Théorie de Changement Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt



Activités de gestion (clause 6.3.1)	Indicateurs de résultats (clause 6.3.2)	Conséquences à moyen terme (clause 6.3.3)	Bénéfice
Perturbations anthropiqu	es au niveau du paysage		
Prélèvement sélectif du bois et EFIR	- Taux de perturbation (surface impactée/surface totale UFA) - Score de respect des procédures EFIR (Σ des scores attribués à chaque activité d'exploit et post-exploit/nb tot d'activités d'exploit contrôlées)	Les perturbations	
Surveillance du massif forestier	- % couvert déforesté (Global Forest Watch)	Les activités illégales destructrices de la forêt (prélèvement illégal, orpaillage) sont suivies et évitées.	
Composition et structure	de la forêt au niveau du paysage pour l'ensembl	e de l'unité de gestion	
Mise en œuvre de l'aménagement	Indicateurs de structure  - Taux de prélèvement absolu (Vol prélevé/Vol total disponible)  - Variation de la densité absolue  - Variation de la densité au-delà du DME  - Proportion des arbres monuments mis en réserve  - Taux des semenciers des espèces indicatrices épargnés par l'exploitation (nb semenciers prélevés/nb semenciers inventoriés)  Indicateurs de composition  - Proportion des essences prélevées (nb espèces prélevées/nb espèces total)  - Taux d'indigénat (part des essences autochtones dans la forêt)  - Taux de perturbation au niveau des peuplements l'UFA (strates forestières)	La structure et la composition floristique des peuplements est maintenue.	1.4 Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt
Suivi et appui à la reconstitution des espèces exploitées	- Taux des tiges récoltées dans le respect du DMA - Taux de remplacement des essences à reboiser (nb plants reboisés/nb arbres exploités) - Proportion d'essences cultivées (nb essences en pépinière/nb d'essences prélevées)	La reconstitution des essences exploitées est garantie.	
Mise en place d'un réseau de conservation	Cf vérification du bénéfice 1.3.		



### Bénéfice ES 1.3: Maintien d'un réseau d'aires de conservation suffisant du point de vue écologique Tableau de l'annexe B qui précise les exigences à remplir obligatoirement pour démontrer le bénéfice



Indicateurs de résultats requis	Exemples d'indicateurs pour les résultats (en sélectionner au moins un, ou sélectionner un autre indicateur dont la pertinence a été prouvée)	Mesure	Comparaison : donnée avec laquelle comparer la valeur actuelle	Résultat requis	Objectifs et indicateurs de Développement Durable des Nations Unies
Bénéfice ES1.3 : Maintien d'un réseau	u d'aires de conservation suffi	sant du point de	vue écologique		
L'organisation doit sélectionner au moins un indicateur de résultats pour mesurer la taille ou la connectivité du réseau d'aires de conservation (1);  ET  au moins un indicateur de résultats pour mesurer la représentativité du réseau d'aires de conservation (2)  1. Taille ou connectivité du réseau d'aires de conservation	La superficie du réseau d'aires de conservation situé dans et hors de l'unité de gestion (comprenant les aires-échantillons représentatives, les zones de conservation, les aires de protection, les zones de onnectivité et les zones à hute valeur de conservation).      Connectivité des réseaux d'aires de conservation      Connectivité des zones de conservation à l'extérieur de l'unité de gestion      Connectivité avec l'habitat à l'extérieur du réseau d'aires de conservation	Valeur actuelle de l'indicateur de résultats	D'après les meilleures informations disponibles, une description de la taille ou de la connectivité des aires de conservation requises pour maintenir des processus naturels et des populations viables d'espèces prioritaires	La taille ou la connectivité du réseau d'aires de conservation, des zones de conservation et de l'habitat adapté à l'extérieur de l'unité de gestion est semblable à la description	Objectif 15 : Vie terrestre  15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)  15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
ET					
Représentativité du réseau d'aires de conservation	Présence de valeurs environnementales naturelles Superficie d'habitat disponible Adéquation de l'habitat Connectivité de l'habitat à l'intérieur et à l'extérieur de l'unité de gestion	Valeur actuelle de l'indicateur de résultats	D'après les meilleures informations disponibles, une description des valeurs environnementales et des habitats présents dans l'unité de gestion	Le réseau d'aires de conservation est représentatif de toute l'étendue des valeurs environnementales naturelles et des habitats présents dans l'unité de gestion	



## Bénéfice ES 1.3: Maintien d'un réseau d'aires de conservation suffisant du point de vue écologique Tableau de l'annexe B qui précise les exigences à remplir obligatoirement pour démontrer le bénéfice



Activités de gestion (clause 6.3.1)	Indicateurs de résultats (clause 6.3.2)	Conséquences à moyen terme (clause 6.3.3)	Bénéfice
Taille ou connectivité du			
Identification des zones à habitats particuliers (HVC 1 et 3)	- Superficie des séries de protection (conservation intégrale)	Une superficie est conservée de manière stricte.	
Identification des cours d'eau et zones humides	- Superficie des séries de conservation (zone tampon des cours d'eau et zones humides)	de mamere stricte.	
Prélèvement sélectif du bois et techniques EFIR	Cr. vernication des benefice 1.4	La connectivité des habitats est assurée par le maintien des caractéristiques naturelles des forêts.	
Représentativité du résea	au d'aires de conservation		
Évaluation de la présence d'espèces et habitats particuliers (HVC 1 et 3)	•	Les habitats particuliers de l'UFA sont protégés.	1.3. Maintien d'un réseau d'aires de conservation
Description des types de peuplements (strates) dans l'UFA	- Presence de chaque strate dans le reseau de conservation	Le réseau d'aires de conservation est représentatif des valeurs environnementales présentes dans l'UFA.	
Mesures de surveillance et lutte anti-braconnage	- CF. vérification des bénéfices 1.4 et 1.6	Les mesures de surveillance mises en place dans l'UFA permettent de maintenir les habitats préservés au sein du réseau de conservation.	



## Bénéfice ES 1.6: Conservation de la diversité des espèces Tableau de l'annexe B qui précise les exigences à remplir obligatoirement pour démontrer le bénéfice



lr	ndicateurs de résultats requis	Exemples d'indicateurs pour les résultats (en sélectionner au moins un, ou sélectionner un autre indicateur dont la pertinence a été prouvée)	Mesure	Comparaison : donnée avec laquelle comparer la valeur actuelle	Résultat requis	Objectifs et indicateurs de Développement Durable des Nations Unies
В	Sénéfice ES1.6 : Conservation de la divers	sité des espèces				
(2 u d' d' d' E ai la	u moins un indicateur de résultats pour mesurer a disponibilité de l'habitat dans l'unité de gestion our les espèces prioritaires ou les espèces rares t m macces (3)	Indices d'assemblage ou de composition d'espèce (par ex. oiseaux, mammifères, arbres, poissons, insectes)     Proportion d'espèces classées « à risque »	Valeur actuelle de l'indicateur de résultats	Une mesure antérieure ET une zone de référence naturelle OU d'après les meilleures informations disponibles, une description d'une condition naturelle	La valeur actuelle est similaire à la zone de référence OU à la description d'un état naturel ; la similarité est stable ou s'accroît	Objectif 15 : Vie terrestre  15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)  15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts  15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre15.5.1 Indice de la Liste rouge
C	ou .					
2	. Abondance ou viabilité d'espèces prioritaires ou d'espèces rares et menacées	<ul> <li>Abondance des espèces sélectionnées</li> <li>Disponibilité des espèces sélectionnées pour un usage traditionnel durable</li> </ul>	Valeur actuelle de l'indicateur de résultats	Au moins une mesure antérieure OU une population viable minimum pour les espèces	L'état est stable ou en cours d'amélioration OU l'abondance est égale ou supérieure à la population viable minimum	
E						
3	La disponibilité de l'habitat au sein de l'unité de gestion pour les espèces prioritaires ou les espèces rares et menacées	Superficie d'habitat disponible Adéquation de l'habitat Connectivité de l'habitat Superficie protégée contre la chasse et l'exploitation illégales	Valeur actuelle de l'indicateur de résultats	Au moins une mesure antérieure	L'état est stable ou en cours d'amélioration	



## Bénéfice ES 1.3: Maintien d'un réseau d'aires de conservation suffisant du point de vue écologique Tableau de l'annexe B qui précise les exigences à remplir obligatoirement pour démontrer le bénéfice



Activités de gestion (clause 6.3.1)	Indicateurs de résultats (clause 6.3.2)	Conséquences à moyen terme (clause 6.3.3)	Bénéfice			
Diversité des espèces						
Parcours des <i>recce</i> dans les blocs de suivi faune du plan annuel de surveillance	- IKA par espèce bioindicatrice	La présence des espèces prioritaires dans l'UFA est suivie et connue.				
Mesures de surveillance anti- braconnage	- Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales (nb missions de contrôle pédestre/nb contrôles initialement planifiés) - Distance totale parcourue par l'équipe de surveillance pédestre - Proportion de barrières en activité contrôlée - Nombre de contrôles inopinés - Nombre de patrouilles avec le MINFOF		1.6 Conservation de la			
Actions de sensibilisation des communautés locales	<ul> <li>Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune</li> <li>Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune</li> </ul>	La conscience des enjeux concernant les espèces prioritaires est améliorée.	diversité des espèces			
Suivi et conservation des essences HVC 1	- Nombre d'essences HVC 1	Le nombre des essences classées HVC 1 est maintenu.				
Disponibilité de l'habitat au sein de l'unité de gestion pour les espèces prioritaires ou les espèces rares et menacées						
Maintien des caractéristiques naturelles de la forêt	Cf. vérification bénéfice 1.4					
Mise en place d'un réseau de conservation.	Cf. vérification bénéfice 1.3					





#### Message de base:

- ✓ Le système d'aménagement et exploitation des forêts naturelles du Bassin du Congo permet de maintenir les caractéristiques naturelles de la forêt, établir un réseau d'aires de conservation et le maintien de la viabilité des espèces des grands mammifères
- ✓ Les données de monitoring des CH FSC permettent de répondre pour les services biodiversité
- √ L'objectif est que tous les concessionnaires FSC du Bassin du Congo soient représentés dans le ES showroom logé dans le site web FSC international